



**HAL**  
open science

## La noblesse en question

Luc Bellier

► **To cite this version:**

Luc Bellier. La noblesse en question : L'aristocratie du Bas-Maine aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. La Mayenne : archéologie, histoire, 2000, 23, p.129. hal-00778282

**HAL Id: hal-00778282**

**<https://hal.science/hal-00778282>**

Submitted on 19 Jan 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La noblesse en question :

## L'aristocratie du Bas-Maine aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles

Par Luc Bellier

### Introduction

La noblesse, son origine et sa composition sociale est un sujet récurrent de l'historiographie médiévale. Régulièrement, de nouvelles approches sont proposées, visitant d'un nouveau regard les sources et la problématique.

Dernièrement Karl Ferdinand Werner suggérait une continuité entre le patriciat romain d'une part et la noblesse et l'aristocratie des périodes postérieures<sup>1</sup> d'autre part. La chute de Rome ne serait qu'une lecture paradigmatique des sources, alors même que celles-ci ne montrent que la continuité des institutions et des hommes. Dominique Barthélémy nous invite aussi à une contestation de la théorie mutationniste de l'An Mil<sup>2</sup>, laquelle suggère un profond renouveau de l'aristocratie qui, adoptant le système féodal et l'hommage, s'ouvre à des hommes nouveaux et à des pratiques familiales radicalement modifiées par l'introduction du système lignager. Il serait vain de prétendre apporter un quelconque élément aux débats, lesquels dépassent largement l'espace chronologique et géographique envisagé pour cette étude. Ces revirements témoignent de la vivacité du débat sur la noblesse, ses origines et sa composition sociale.

Philippe Contamine vient de tenter une synthèse pour la période qui nous concerne<sup>3</sup>. La question n'est plus ici de définir l'origine de la noblesse mais d'en cerner les contours et les mœurs, les droits et privilèges. Comment se construit ce corps où demeurent distinctions et stratifications sociales ? C'est autour de ces deux axes, culture commune et origine, que se concentrent les interrogations sur la noblesse.

Les éléments que j'ai pu rassembler jusqu'à aujourd'hui devraient permettre d'alimenter des réflexions sur la noblesse, témoignant de l'hétérogénéité de la population seigneuriale du Bas-Maine.

---

<sup>1</sup> WERNER, K. F., *Naissance de la noblesse*, Paris, 1997, Fayard

<sup>2</sup> BARTHELEMY, D., *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ?*, Paris, 1997

<sup>3</sup> CONTAMINE, Ph., *La noblesse au Royaume de France, de Philippe le Bel à Louis XII*, Paris, PUF, 1997

## La composition de la population seigneuriale

Différentes méthodes peuvent être employées pour cerner une population donnée. Les documents militaires comme les montres ou les déclarations de bans et d'arrières bans qu'utilisent respectivement Philippe Contamine<sup>4</sup> ou Michel Nassiet<sup>5</sup> sont des sources particulièrement sûres. Mais elles n'informent que sur une partie des effectifs nobiliaires et de la classe aristocratique. La documentation dont je dispose<sup>6</sup> est beaucoup plus variée et permet une catégorisation beaucoup plus fine mais plus délicate. La déclinaison d'identité, présente au début de chaque document, permet de dresser une typologie plus fine que celle des simples catégories militaires, fiscales ou féodales. Ces dernières sont parfois en décalage par rapport à la réalité sociale des personnes et de leurs statuts. J'ai ainsi pu construire une base de données 246 individus ayant vécu entre 1328 et 1550. 31 personnes ont vécu au 14<sup>e</sup> siècle, contre 117 au 15<sup>e</sup> et 98 pendant la première moitié du 16<sup>e</sup>. La population se répartit donc de façon inégale dans le temps et il faudra le prendre en compte lors des analyses. La documentation retenue est, en effet, beaucoup plus lacunaire pour le 14<sup>e</sup> siècle que pour les siècles suivants. Le chartrier de l'Isle du Gast se compose pour l'essentiel de documents du 16<sup>e</sup> siècle. Il n'en subsiste que très peu du 15<sup>e</sup>. Pour le moment, s'en suit une surreprésentation des sources du 16<sup>e</sup> siècle. L'effet devrait s'amenuiser avec l'analyse de nouveaux chartiers dont la documentation est plus fournie pour le 15<sup>e</sup> siècle.

Sur 246 personnes, on compte 164 hommes et 81 femmes. Si les femmes sont sous-représentées dans la documentation des chartiers, elles le sont nettement moins que dans la documentation fiscale ou militaire habituellement utilisée. Le chef de lignée, présent pour l'élaboration du contrat de mariage, étant le plus souvent un homme,

---

<sup>4</sup> CONTAMINE, Ph., *Guerre, Etat et Société à la Fin du Moyen Age, Etudes sur les armées des rois de France 1337-1494*, Paris, 1972

<sup>5</sup> NASSIET, M., *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, XVe – XVIIIe siècles*, Rennes, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1993

<sup>6</sup> Il s'agit principalement des archives de familles aristocratiques déposées aux archives départementales de la Mayenne sous la série J. Elles comptent des contrats de mariages des testaments et divers documents concernant le patrimoine de la famille.

les femmes apparaissent moins souvent. Pour cerner la population seigneuriale dans ses contours ambigus, j'ai relevé les différents titres dont les personnes se prévalent lors de la déclinaison d'identité. Les titres les plus fréquents sont : *noble*, *chevalier*, *écuyer* et *seigneur*. J'y ai rajouté *messire* pour *monseigneur*, *messire* ou *messeigneur*, quelquefois employés, et *sire* dont l'usage moins fréquent paraît distinct des quatre premières catégories. La catégorie *dame* qualifie soit une veuve douairière<sup>7</sup> soit une femme ayant hérité de terres. Dans les deux cas, *dame* est un féminin de seigneur.

<b>Entre 1328 et 1550</b>	Noble	Seigneur	Chevalier	Ecuyer	Messire	Sire	Clerc	Dame
Ensemble	39,2%	38%	10,6%	24,1%	8,6%	4,1%	1,6%	5,7%
Hommes	48,2%	53%	15,2%	35,4%	12,8%	5,5%	2,4%	-

On peut tout d'abord observer que la population nobiliaire masculine est légèrement inférieure à la population seigneuriale et au total des écuyers et chevaliers. Environ 5% des seigneurs et de leurs familles ne se disent pas nobles. La somme des chevaliers et des écuyers est aussi inférieure à celle des seigneurs. Pourtant, certains individus ont eu les deux titres au cours de leur vie. Les deux mentions ont été retenues dans le tableau. Environ 3% des individus n'ayant pour seul titre que celui de seigneur est une estimation minimum. Difficile dans ces conditions d'affirmer que la totalité des seigneurs est noble et appartient strictement à ce qu'on nomme la noblesse. La surreprésentation du 16<sup>e</sup> siècle peut-elle modifier les chiffres ? Dans le tableau suivant sont comptabilisés les seuls seigneurs et leurs familles ayant vécu avant 1500.

<b>Avant 1500</b>	Noble	Seigneur	Chevalier	Ecuyer	Messire	Sire	Clerc	Dame
Ensemble	31,8%	35,8%	15,2%	32,5%	10,6%	0,2%	0,7%	6%
Hommes	37,25%	50%	22,55%	47,06%	15,69%	1,96%	0,98%	-

<sup>7</sup> JACOB., R., Les structures patrimoniales de la conjugalité dans la France du Nord, Thèse dactylographiée, Paris II, 1984

Le phénomène s'accroît. Près de 13% des seigneurs et de leurs familles ne sont pas nobles. En comparant les deux tableaux, on observe que la noblesse agrège alors une population seigneuriale aux contours incertains, passant de 37 à 48 %. Parallèlement, on constate une baisse sensible du nombre de chevaliers entre le 15<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle. La population seigneuriale sans titre augmente donc au 16<sup>e</sup> siècle. On peut aussi signaler qu'environ 30% des hommes ne sont ni chevalier ni écuyer contre 50 % pour l'ensemble de la population masculine avant 1500. Se lit à travers ces chiffres le phénomène bien connu de la diminution des adoubs. Ce phénomène était déjà rapporté par Philippe Contamine<sup>8</sup> et confirmé, pour le Bas-Maine, par Daniel Pichot<sup>9</sup>.

<b>Avant 1450</b>	Noble	Seigneur	Chevalier	Ecuyer	Messire	Sire	Clerc	Dame
Ensemble	29,3%	29,3%	23,2%	24,4%	18,3%	2,4%	1,2%	7,3%
Hommes	35,2%	40,7%	35,2%	35,2%	27,8%	1,9%	1,9%	-

Si l'on recule la borne chronologique à 1450, on observe les mêmes tendances. Des chevaliers plus nombreux forment avec les écuyers environ 70% de la population seigneuriale. Les seigneurs sont toujours plus nombreux que les nobles, mais leur proportion a sensiblement baissé par rapport au précédent cadre chronologique. On constate en effet une très nette augmentation de mentions de puînés après 1450. Ces derniers ne deviennent seigneurs que dans de très rares lignages. Ainsi la baisse en proportion du nombre de seigneurs ne serait due qu'à l'augmentation des mentions de puînés. Une reprise démographique est naturellement possible et même probable. On a aussi constaté l'augmentation de la documentation mentionnant les cadets. Serait-ce là l'indice d'une meilleure introduction des cadets dans les lignages malgré leur exclusion fréquente de l'héritage ? Il convient en tout cas de s'interroger sur l'apparition, dans la documentation, du nombre accru de cadets.

<sup>8</sup> CONTAMINE, Ph., *La noblesse au royaume de France, de Philippe le Bel à Louis XII*, PUF, Paris, 1997

<sup>9</sup> PICHOT, D., « Les deux évailles », dans *mélanges offerts à Robert Fossier*, 1995

Dans les trois cadres généalogiques adoptés, on voit le nombre des mentions de "Dame" diminuer très progressivement, témoignant sans doute de l'amélioration démographique et militaire du Bas-Maine après 1450, ou d'une moindre place accordée aux femmes dans les pratiques d'héritage.

Au final, on observe des phénomènes déjà connus, comme la perte de vitesse du statut chevaleresque dans l'aristocratie, mais aussi des phénomènes moins connus au premier desquels il faut souligner l'inadéquation entre le titre seigneurial et la noblesse.

## Le titre de seigneur

Les huit catégories adoptées offrent un aperçu assez lisible mais gomme certaines nuances d'importance qu'il convient de signaler.

Tout d'abord, il faut distinguer différents usages du terme seigneur. Le plus fréquent est "*thomas d'Yvois escuier seigneur de la Preces*"<sup>10</sup>. On trouve régulièrement un autre usage du terme seigneur et qui renvoie à un statut assez différent : "*noble et puissant seigneur, noble homme Georges de Chauvigné seigneur dudit lieu du boisfroust*"<sup>11</sup> ou "*noble seigneur Pierre de Béranville chevalier, seigneur de beauchaup*"<sup>12</sup>. Pierre de Béranville est qualifié par ailleurs de *Messeigneur*. Ces deux usages sont très différents du premier et ne peuvent être assimilés. Dans le premier cas de figure, on voit simplement un homme jouissant d'un fief dont il est le seigneur. Dans les deux autres cas, le terme de seigneur s'applique non plus à la jouissance d'une terre, mais au nom. Un tel seigneur est dit «noble» ou «noble et puissant». Ces qualités, là encore, s'appliquent au nom et pas à la terre dont ils sont par ailleurs seigneurs. On constate un glissement du titre de seigneur et son double usage au sein d'un même document. Les deux éléments sont distincts, sans rapport apparent. On peut voir dans *ces nobles et puissants seigneurs* les héritiers des *domini* des premiers âges féodaux.

---

<sup>10</sup> ADM : 6J4, contrat de mariage entre Allain d'Yvois et Marguerite de Goué en 1460, copie sur parchemin scellé

<sup>11</sup>ADM : 138j75, curatelle des enfants de Georges de Chauvigné, 1515, original sur parchemin scellé et signé

<sup>12</sup>ADM : 140j25, contrat de mariage entre Jehan de l'Isle et Guillemette de Béranville, 1456, copie sur parchemin scellé et signé

Daniel Pichot compte une dizaine de lignages de *domini* au 12<sup>e</sup> siècle et 65 pour le 13<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. La «multiplication des *domini* » s'accompagne d'un profond renouvellement des lignages puisque des 65 familles, 6 existaient déjà au 12<sup>e</sup> siècle. Dans le corpus qui nous occupe, sur les quelques lignages dont on a pu relever qu'ils usaient du titre «noble et puissant seigneur» - cet inventaire n'est que parcellaire - un seul l'utilisait au 13<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de la famille des de la Chapelle. Les cinq autres cas identifiés sont des familles plus récentes. Les deux frères Raoul et Guillaume de La Palu l'utilisent. On peut penser, malgré une documentation peu conséquente, qu'ils en font l'usage de père en fils, sans distinction de rang. Pour Louis de Montecler et Pierre de Béranville, il est difficile de faire la même observation, n'ayant aucune autre mention de personnes de leurs familles. Le cas de Georges de Chauvigné est tout autre. Il est seigneur du Boisfroust, de Chauvigné du Horps et de Septforges, qualifié pendant sa vie de noble homme. Ce n'est qu'après sa mort qu'il est qualifié dans une curatelle de noble et puissant seigneur. Aucun autre membre de sa lignée ne se pare d'un tel titre. Pourquoi ce titre posthume ? Geoffroy des Vaux se dit également «noble homme et puissant seigneur», sans qu'aucun autre membre connu de sa famille n'en use à son tour.

On pourrait voir à travers ces exemples, différentes réalités derrière une même dénomination. On peut distinguer deux usages. Le premier, lignager, renvoie aux anciens *domini* (René de la Chapelle et les frères de la Palu). Le second fait référence à un état momentané d'une condition aristocratique. Celle-ci ne dépend pas uniquement de son propre parcours. Lors de la curatelle des enfants de Georges de Chauvigné, son frère, évêque de Saint Pol de Léon, est nommé curateur. Le titre de «noble et puissant seigneur» qui qualifie le défunt renvoie sans doute à ce que fut Georges de Chauvigné de son vivant, mais permet surtout de hisser le lignage au niveau de responsabilité qu'a pu atteindre Christophe de Chauvigné au sein de l'Eglise. Le titre n'est plus jamais utilisé pour désigner ni le chef du lignage, ni aucun de ses membres.

---

<sup>13</sup> PICHOT, D., *Le Bas-Maine du 10<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècle, étude d'une société*, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne spl n°7, 1995, p. 310 et svt.

Un autre cas isolé peut faire penser à un usage individuel et momentané. Geoffroy des Vaux semble avoir eu une riche carrière militaire. Ses enfants épousent de puissantes familles de la région. Jean épouse Jeanne de Vendôme, la sœur du seigneur de Lassay, vidâme de Chartres, et Jeanne épouse Guillaume de la Palu. De telles alliances ont pu, de la même façon, encourager un emploi exceptionnel mais justifié de ces qualificatifs. Nul doute que l'ambition de ceux qui se prévalaient d'un tel titre était de le transmettre à leurs héritiers. Mais tel ne fut pas le cas. En tout état de cause, le titre que porte le chef de lignée peut évoluer grâce aux ascensions sociales d'autres membres de la famille. Le titre ne qualifie pas le seul chef de famille, mais l'ensemble de la lignée.

C'est un phénomène déjà largement observé grâce aux sceaux. Ceux représentant le seigneur à cheval désignait une famille de *domini*. Cependant, il arrivait qu'un seigneur plus modeste utilise un tel sceau mais rapidement, lui ou ses successeurs revenaient à une représentation plus en rapport avec son statut social.

L'emploi du titre seigneurial recouvre donc des réalités très variables qui amènent à s'interroger sur les origines de ces seigneurs.

## **L'origine de l'aristocratie bas-mancelle**

Le parcours de la famille de Goué illustre parfaitement, à la fois la difficulté de cerner cette population et le lent agrégat de nouveaux venus dans la population seigneuriale et nobiliaire. En 1393, Guillaume, seigneur de Goué et écuyer, épouse Jeanne le Provost, fille de Perrot et de Jeanne. Dans les années qui précèdent, Perrot le Provost est mentionné dans différents documents comme simple clerc<sup>14</sup>. Son père, Robin, est mentionné à différentes reprises dans les années 1380 comme simple paroissien de Fougerolles. La plupart de ces actes sont des rachats de terres faits par Robin à Guillaume de Montgiroulx, chevalier en bail perpétuel, contre une rente annuelle. Parmi ces terres, on trouve le domaine de la Provotière qui fait parti au 15<sup>e</sup>

---

<sup>14</sup> En 1390 dans une succession (original sur parchemin) 6j69, et en 1391 (1j44), d'après l'inventaire

siècle des domaines des seigneurs de Goué. D'après Ernest Laurain<sup>15</sup>, les Goué apparaissent dans la documentation au 14<sup>e</sup> siècle en qualité de clerc d'abord, d'écuyer ensuite. On le voit, les familles des deux époux, Guillaume et Jeanne, sont issus d'une certaine forme d'aristocratie villageoise, sinon bourgeoise. Fougerolles est un trop petit bourg pour pouvoir qualifier sa population de bourgeoise. Les deux familles, en unissant leurs fortunes donnent à leur postérité les moyens de se dire "Seigneurs". A la génération suivante, Robert, le fils de Jeanne le Provost et de Guillaume épouse Jeanne des Vaux fille de Samson des Vaux et d'Aliénor d'Avaugour. La famille des Vaux est relativement importante au début du 15<sup>e</sup> siècle. Le cousin de Samson est alors capitaine de la ville de Mayenne et semble jouir de la confiance de la comtesse de Laval<sup>16</sup>. Les d'Avaugour furent barons de Mayenne. Henri d'Avaugour, fondateur de la lignée au 13<sup>e</sup> siècle, est le fils cadet du comte de Penthièvre. Les Goué font clairement là un mariage hypergamique qui leur permettra désormais de faire valoir un statut sinon nobiliaire, du moins aristocratique. Dans ce contrat, Samson est dit noble, alors que Guillaume de Goué n'est que seigneur et n'est plus qualifié d'écuyer. Par la suite, les Goué ne quitteront plus ce qualificatif, jusqu'en 1570 où ils se disent désormais chevalier. Si une telle ascension sociale est sans doute exceptionnelle par sa rapidité et ses modalités, elle n'en illustre pas moins l'agrégation d'une élite villageoise à l'aristocratie au cours du 14<sup>e</sup> siècle et montre la prudence avec laquelle elles se désignent en fonction des circonstances et des personnes présentes.

Pour déterminer les origines de l'aristocratie, il convient de distinguer les modalités d'accès à la classe possédante, des conséquences qu'elles purent avoir sur la déclaration d'identité.

Les simples seigneurs, les plus nombreux, offrent une grande variété sociale. Mais parce qu'ils usent, pour se qualifier, de titres militaires, comme écuyer ou chevalier,

---

<sup>15</sup> LAURAIN, Er., *Les croisés de Mayenne et le chartrier de Goué*, 1912 Le chartrier de Goué a fait l'objet au début du 20<sup>e</sup> siècle d'un vif débat entre érudit locaux, concernant les nombreux documents faux glissés dans le dossier des Pièces originales de la Bibliothèque Nationale. Les uns en défendaient la validité et les autres dont Ernest Laurain ont montré les nombreuses interpolations.

<sup>16</sup> BEAUCHESNE, Marquis de, « Jean des Vaux, capitaine de Mayenne » dans *revue Historique et Archéologique du Maine*, 1913, p. 6-52

ou de leur statut féodal de seigneur, il paraît plus aisé d'en déterminer les contours. On a pu, pour l'heure identifier 130 lignages seigneuriaux dans le Bas-Maine ou s'alliant à une famille du Bas-Maine et s'y installant. La plupart d'entre eux sont connus depuis le 13<sup>e</sup> siècle voir le 12<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Des familles comme les Boisfroust ou les Chalus, les Brée ou les Boisgamatz, apparaissent alors dans l'entourage de grands seigneurs. Ils les placent sur un domaine voisin du château. Ils ne portent alors aucun titre nobiliaire et ne sont pas encore seigneurs. Quand on les retrouve à la fin du 14<sup>e</sup> siècle, les Boisfroust sont seigneurs, écuyers et parfois même chevaliers. Mais ce n'est que plus tard, dans la seconde moitié du 15<sup>e</sup> siècle que leurs héritiers, les Chauvigné se disent enfin nobles. On observe là un phénomène bien connu d'agrégation de la chevalerie à l'aristocratie. Ici, le phénomène semble quelque peu décalé dans le temps par rapport aux autres régions connues, comme le Chartrain d'André Chédeville, le Vendômois de Dominique Barthélémy ou la Picardie de Robert Fossier. Ces phénomènes y furent observés au cours du 13<sup>e</sup> siècle, ou au plus tôt à la fin du 12<sup>e</sup> siècle et au début du 13<sup>e</sup> siècle. Si Daniel Pichot observe un phénomène identique au cours du 13<sup>e</sup> siècle, comptant 65 lignages de *domini* à la fin du 13<sup>e</sup> contre 12 au 12<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>, le phénomène semble se poursuivre au 14<sup>e</sup> siècle puisque l'on compte environ 130 lignages seigneuriaux ayant vécu entre 1350 et 1550. Les données accumulées sont encore trop minces pour expliquer de façon fine le phénomène. On peut cependant signaler que Daniel Pichot constate qu'à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, l'encadrement féodal est encore modeste en Bas Maine et que de nombreuses zones sont encore boisées. Le retard dans l'encadrement féodal a pu être rattrapé au cours du 14<sup>e</sup> siècle. En effet, la présence de terres sans seigneurs, d'alleux ne s'observe nulle part au 15<sup>e</sup> siècle. Michel Le Mené signale qu'en Anjou, les notions de fiefs et de seigneuries se confondent du fait de l'importance du processus féodal. Il rappelle que si la coutume prévoit l'existence de francs alleux, les pratiques liées à leur présence sont inexistantes. « *Ainsi la maxime qu'il n'existait nul terre sans seigneur, nul homme indépendant de seigneur, prévalut-elle dans la province.* »<sup>19</sup> Bruno Lemesle

---

<sup>17</sup> Le dictionnaire de la Mayenne de l'abbé Angot fait remonter au 13<sup>e</sup> siècle les premières mentions de ces seigneurs.

<sup>18</sup> PICHOT, D., Le Bas-Maine...

<sup>19</sup> Le MENE, M., *Les campagnes angevines*, Thèse, Paris X, 1982, p. 152

souligne une situation similaire dans le Haut Maine.<sup>20</sup> On serait tenté d'étendre ces observations au Bas-Maine, qui partage avec l'Anjou la coutume sur laquelle s'appuie Michel Le Mené pour sa démonstration, et où la notion de fief semble également se confondre avec celle de seigneurie, et parfois même celle de terre avec celle de seigneurie. Ainsi l'acquisition d'une terre pourrait impliquer pour le bénéficiaire, l'accession au rang seigneurial.

Le caractère tardif qu'a connu l'encadrement féodal en Bas-Maine aurait maintenu vivace dans les esprits une distinction sociale entre les seigneurs du Bas-Maine jusqu'à une période avancée. Ainsi, l'unité globale de la noblesse communément admise pour le royaume au 15<sup>e</sup> siècle ne semble pas encore totalement achevée à la veille du 16<sup>e</sup> siècle dans la région.

Il ne faut pas non plus négliger d'autres facteurs comme la présence de la guerre dans la région, la puissance des seigneurs de Laval qui ont pu encourager certaines carrières, ou des phénomènes migratoires de cadets appauvris des régions voisines. Ces phénomènes feront l'objet d'études ultérieures.

## **Conclusion :**

Ce bilan d'étape de mes travaux sur l'aristocratie du Bas-Maine, témoigne de la diversité des origines et des processus de formation de la noblesse. Sans infirmer les travaux et les problématiques, ils invitent à prolonger au delà du 13<sup>e</sup> siècle le questionnement sur la formation de la noblesse.

La distinction faite en langue vernaculaire mais inexistante en latin entre *noble et puissant seigneur* et *seigneur* pourrait témoigner en fait des différences d'origine et de chronologie d'agrégation à la classe possédante ; les simples seigneurs, selon toute vraisemblance, s'intégrant à l'aristocratie féodale plus tardivement que les «nobles et puissants seigneurs». Dans l'usage, ces différences apparaissent, mais avec assez de confusion pour témoigner d'un lent travail d'unification de la classe seigneuriale. Il serait abusif de considérer cette classe comme uniformément noble dès le 15<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>20</sup> LEMESLE, Br., *La société aristocratique dans le Haut-Maine, 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> siècle*, Presse Universitaire de Rennes, 1999

Si l'on considère que la noblesse se caractérise essentiellement d'une part, par le service du roi, le service armé, et les privilèges fiscaux, et d'autre part, par une culture commune de la guerre, de la terre et du lignage, c'est dans ces directions là qu'il convient de chercher une unité à la population seigneuriale, trop largement hétérogène dans ses origines récentes pour se considérer alors, de ce seul point de vue, comme une seule noblesse.